

FAITS EN BREF

Date de création du fonds : 23 juin 1998
Valeur totale au 31 décembre 2013 : 2 289 526 \$
Nombre d'unités en circulation : 256 002
Valeur d'actif net par unité : 8,94 \$
Gestionnaires de portefeuille (fonds sous-jacents) :
 Ian Hardacre, CFA, MBA
 Alan Mannik, CFA, MBA
 Eric Mencke, CFA, CA
 Jason Whiting, CFA

Placement minimal : seuls les transferts d'autres fonds distincts Trimark sont autorisés.
Taux de rotation du portefeuille (fonds sous-jacents) : 10,02%
Rapport des frais de gestion (RFG) : 5,05 %

Composition du Fonds

Ce fonds distinct investit exclusivement dans des parts de série A du Fonds d'actions canadiennes Sélect Invesco et détient également un faible pourcentage de trésorerie

10 principaux titres (fonds sous-jacents)

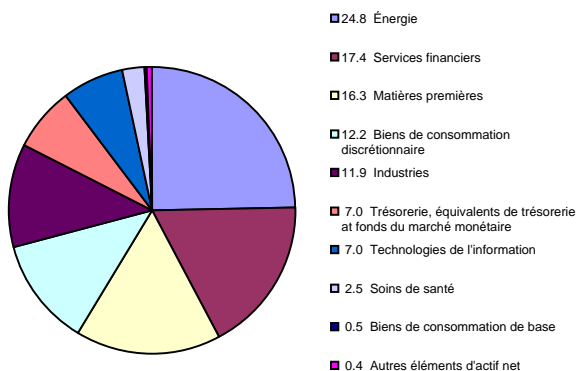
Au 31 décembre 2013

	%
Fonds de gestion de trésorerie en dollars CDN	6.90
Bonavista Energy Corp.	5.64
La Banque Toronto-Dominion	4.96
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.	3.99
Crew Energy Inc.	3.88
Trinidad Drilling Ltd.	3.82
La Banque de Nouvelle-Écosse	3.54
RONA Inc.	3.51
Société Financière Manuvie	3.26
Industries Toromont Ltée	<u>3.17</u>
Total	42.67

Placements totaux: **47**

Répartition du fonds (%)

Au 31 décembre 2013



Rendement du Fonds

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un souscripteur qui a choisi la garantie de base, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

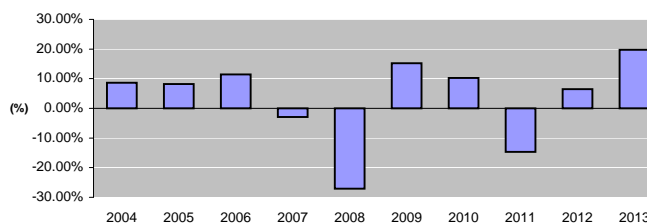
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement Moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour la garantie de base, détient maintenant 1 282,58 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,52 % par année.

Rendement Annuel

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un souscripteur ayant choisi la garantie de base. On note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

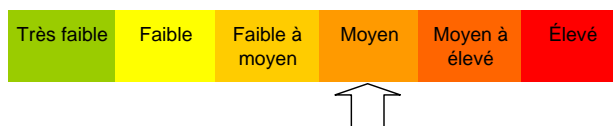


Aux fins d'illustration seulement. Le rendement réel des fonds distincts peut varier.

Fonds distinct d'actions canadiennes de croissance Sélect Trimark

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour plus de renseignements, se reporter au libellé du guide.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'une police d'assurance. Cette police comporte des garanties qui peuvent protéger les placements du titulaire de police en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance de la garantie. Pour plus de renseignements, se reporter au libellé du guide et celui de la police.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui recherchent un revenu soutenu et qui préfèrent un risque très faible.

FONDS RÉSERVÉ AUX TRANSFERTS DE FONDS SEULEMENT

Ce fonds n'est offert qu'aux titulaires de police actuels de BMO Société d'assurance-vie qui détiennent des fonds distincts Invesco Trimark et qui désirent transférer des fonds d'autres fonds distincts Invesco Trimark à ce fonds-ci.

COÛTS ASSOCIÉS AUX TRANSFERTS DE FONDS

Le sommaire suivant indique les frais et les charges que vous pourriez avoir à payer si vous transférez des fonds dans ce fonds-ci.

1 - Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition - Sans objet étant donné qu'aucun nouvel achat ne peut être effectué depuis 2001.

Option de frais d'acquisition différés - Le tableau suivant indique les frais et les charges que vous pourriez avoir à payer si vous vendez des unités du fonds qui ont été achetées en vertu de l'option de frais d'acquisition différés :

	<u>Taux (%)</u>
Moins de 1 an de placement	4.5
Moins de 2 ans de placement	4.0
Moins de 3 ans de placement	3.5
Moins de 4 ans de placement	3.0
Moins de 5 ans de placement	2.5
Moins de 6 ans de placement	2.0
Plus de 6 ans	NIL

Les frais d'acquisition différés sont déduits du montant des unités que vous vendez. Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos unités sans avoir à payer de frais d'acquisition différés.

2 - Charges permanentes

Le rapport des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds.

Le RFG comprend les frais d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement.

Cependant, ils réduisent le rendement que vous obtenez sur vos placements. Pour plus de renseignements sur la façon dont les garanties fonctionnent, se reporter au libellé de la police d'assurance. Le RFG de ce fonds s'élève à 5,05 % par an de la valeur du fonds.

Fonds distinct d'actions canadiennes de croissance Sélect Trimark

Commissions de suivi

Nous versons des commissions de suivi à votre conseiller aussi longtemps que vous détenez le fonds pour les services et les conseils qu'il vous procure. Les commissions de suivi font parties des frais de gestion. Le taux de ces commissions varie de 0,2 % à 1 % de la valeur de vos placements chaque année, en fonction des fonds et de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

3 - Autres frais

Frais de négociation à court terme

Si vous avez acheté vos fonds distincts Invesco Trimark en vertu de l'option de frais d'acquisition, des frais de négociation à court terme de 2 % de la valeur des unités que vous vendez dans les 90 jours suivant la date d'achat sont applicables.

Frais de transfert

Si vous avez acheté vos fonds distincts Invesco Trimark en vertu de l'option de frais d'acquisition, vous et votre conseiller devez vous entendre sur le taux des frais de transfert, lequel peut atteindre jusqu'à 2 % de la valeur des unités transférées.

Droits de maintien

Ces droits correspondent aux charges sur les unités transférées dans un fonds distinct à intérêt Trimark et sont de l'ordre de 1/12 de 0,25 %.

QU'ADVIENDRAIT-IL SI JE CHANGEAIS D'IDÉE ?

Vous pouvez changer d'idée au sujet de tout transfert dans les deux jours ouvrables suivant la date la plus rapprochée de la date de confirmation ou cinq jours ouvrables après que la confirmation est postée. Le droit d'annulation de la transaction ne s'applique qu'aux nouveaux transferts.

Vous devez avertir l'administrateur de la police, Invesco Trimark, et ce, par écrit, par courriel, par télécopieur ou par lettre, de votre intention d'annuler.

Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant transféré ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.

Le montant remboursé inclura le remboursement de tous frais que vous avez payés.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Invesco Trimark

5140 Yonge Street, Suite 900
Toronto, Ontario M2N 6X7

Téléphone : 416 590-9855 ou 1 800 874-6275

Télécopieur : 416 590-9868 ou 1 800 631-7008

inquiries@invescotrimark.com

www.invescotrimark.com or www.bmoinsurance.com

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.